

[Text]

The Chairman: No, just the grants. I am sorry, maybe Mr. Nigra would like to . . .

Mr. Bélanger: We are talking about \$1 million a year for grants under the Indian economic development fund.

The Chairman: Is it?

Mr. Bélanger: They come to a total of \$10 million over a 10-year period. It is on page 10-22.

The Chairman: Do these grants come under "Indian and Eskimo Economic Development"?

Mr. Bélanger: It is "Grants and Contributions." We have an "Indian and Eskimo Development" fund— "Grants to fairs, other organizations and individuals to promote agriculture, handicraft and economic enterprises generally." A \$1 million portion of this is normally the grants that go into the fund. There is an amount in the grant portion for the B.C. Fishermen's Assistance Program, and then there is a small amount also of about \$150,000 for miscellaneous types of grants. This may be small grants of a few thousand dollars for fairs where Indians participate and the like. The \$1,635,000 shown here is the amount in the economic development fund under which those grants are made, the one I was referring to previously. There is an amount of five hundred, I think, in terms of the B.C. fishermen's assistance program, and then the balance is for miscellaneous types of grants.

● 1655

Mr. Barnett: The discussion related to what in effect were loans. Is this amount granted annually? If portions are paid back on advances made, do they go back into the fund, or do they go back into the consolidated revenue account?

Mr. Bélanger: A grant is nonreturnable, as you can well appreciate. However, the loans are recoverable. The loans are not part of this, Mr. Chairman.

Mr. Barnett: This is what I am trying to clarify.

The Chairman: Excuse me. It is very difficult, I would imagine, for the translators to pick up two conversations at the same time, and also I think it is probably difficult for the recorders to pick up some of the low conversations that are taking place. So I wonder if the members could speak up, and we could wait until the question is put and the answer is given.

Mr. Barnett: Sorry, Mr. Chairman.

The Chairman: I think it is your turn, Mr. Barnett.

Mr. Barnett: In case my question was not clear for the record, this was really what I was trying to distinguish in the amounts allocated in the estimates between what would be considered as outright grants, and the spot in the estimates where funds are provided for the loan aspects of economic assistance.

[Interpretation]

Le président: Non, seulement les subventions. Je suis désolé, peut-être M. Nigra aimerait-il . . .

M. Bélanger: Nous parlons des subventions d'un million de dollars par an environ pour le compte de progrès économique des Indiens.

Le président: Vraiment?

M. Bélanger: Leur total est de 10 millions de dollars pour dix ans. Ces chiffres figurent à la page 10-23.

Le président: Ces subventions figurent-elles à la rubrique: «Progrès économiques des Indiens et des Esquimaux»?

M. Bélanger: Il s'agit des «Subventions et Contributions». Nous avons une caisse pour le «Progrès économiques des Indiens et des Esquimaux». Il s'agit des «Subventions aux organisateurs d'expositions, à d'autres organisations et à des particuliers, afin d'aider les entreprises économiques, artisanales et agricoles». La part d'un million représente habituellement les subventions affectées à cette caisse. Une autre partie des subventions est accordée au programme d'aide aux pêcheurs de la Colombie Britannique. Nous réservons également un petit montant d'environ \$150,000 pour divers types de subventions qui peuvent s'élever à quelques milliers de dollars pour des expositions auxquelles des Indiens participent et ainsi de suite. La somme de \$1,635,000 est affectée à la caisse de développement économique en vertu de laquelle ces subventions sont accordées et à laquelle j'ai fait allusion précédemment. Il y a un montant de \$500 affecté au programme d'aide aux pêcheurs, de la C.-B. et le reste est réparti pour diverses sortes de subventions.

M. Barnett: La discussion portait en réalité sur les prêts. Est-ce que ce montant est accordé chaque année? Si des parties de la somme sont remboursées sous forme d'avances, cet argent retourne-t-il dans la caisse ou dans le fonds du revenu consolidé?

M. Bélanger: Une subvention n'est pas remboursable, comme vous le savez bien. Cependant, les prêts sont recouvrables. Ils ne sont pas compris dans ces chiffres, monsieur le président.

M. Barnett: C'est ce que j'essaie d'éclaircir.

Le président: Excusez-moi. Je crois qu'il est très difficile pour les traducteurs de comprendre deux conversations à la fois, et très difficile pour l'appareil enregistreur de capter les conversations à voix basse. Je vous demanderais donc de parler plus fort, d'attendre que la question soit posée et la réponse donnée.

M. Barnett: Je suis désolé, monsieur le président.

Le président: Je crois que c'est votre tour, monsieur Barnett.

M. Barnett: Au cas où l'appareil n'aurait pas enregistré ma question, j'essayais de faire la distinction, dans les sommes mentionnées au budget, entre ce qu'on peut appeler les subventions forfaitaires et les sommes affectées aux prêts pour l'aide économique.